



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

Numéro Spécial Agents De Direction – 29 janvier 2020

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant



Déclaration de l'intersyndicale des Agents de Direction sur les conséquences de la réforme des retraites sur le régime général et son personnel

Les organisations syndicales représentatives des agents de direction des organismes du régime général ont pris connaissance du projet de loi instituant un système universel de retraite.

Elles constatent que ledit projet de loi consacre son Titre 4 à décrire « **UNE ORGANISATION ET UNE GOUVERNANCE UNIFIÉES POUR RESPONSABILISER TOUS LES ACTEURS DE LA RETRAITE** ».

Ce projet prévoit expressément la fusion au niveau national de la CNAV et de la fédération AGIRC-ARRCO pour créer une Caisse Nationale de Retraite Universelle (CNRU).

Au niveau local, il prévoit la création d'un réseau unique d'établissements locaux reprenant le personnel des CARSAT et des Institutions de Retraites complémentaires (IRC), mais dépourvus de la personnalité morale.

Ainsi, est actée la disparition de la branche retraite dans son ensemble, de la CNAV aux CARSAT, marquant l'étatisation de la Sécurité sociale.

Les organisations syndicales représentatives des agents de direction des organismes du régime général rappellent leur attachement à l'organisation actuelle de la Sécurité sociale, une organisation dans laquelle la branche retraite doit

demeurer, avec des organismes dirigés par des agents de direction de plein exercice et administrés par des conseils d'administration paritaires. Plus qu'une pierre, la branche retraite constitue un liant dans l'édifice de la protection sociale.

Les organisations syndicales considèrent unanimement que ce projet est socialement et syndicalement inacceptable. La construction d'une protection sociale du XXI^e siècle ne doit pas se faire au détriment du personnel de la Sécurité sociale ni des usagers.

Nous appelons les agents de direction des organismes de Sécurité sociale à se mobiliser à travers 3 actions :

- **Le boycott des réunions organisées par les caisses nationales,**
- **Le boycott des remontées d'informations et des statistiques vers le niveau national,**
- **La signature de la pétition intersyndicale exigeant le retrait du Titre 4 du projet de loi, et plus précisément les dispositions inscrites aux actuels articles 49 et 50.**

Nous réclamons des entretiens au plus tôt avec :

- **Le Président du COMEX de l'UCANSS**
- **La Directrice de la Sécurité sociale.**

Paris, le 28 janvier 2020

CARSAT EN DANGER :

LES AGENTS DE DIRECTION (ADD) EN PREMIERE LIGNE, MOBILISONS-NOUS !

Le projet de loi portant sur la réforme de la retraite est connu... même si les très fortes critiques du Conseil d'Etat augurent de futures évolutions du texte, aujourd'hui largement insuffisant sur les projections financières notamment.

Il n'en demeure pas moins que la partie concernant l'organisation de la future " Branche Retraite " n'est pas, pour le moment, remise en cause par cette haute juridiction.

Ce projet prévoit une fusion entre la CNAV, la Fédération Agirc-Arrco, les autres régimes, ainsi que la suppression de la personnalité morale des CARSAT qui deviendraient des échelons locaux de la Caisse Nationale de Retraite Universelle (CNRU).

Alors même que l'on peut légitimement se demander en quoi la gestion de ce Régime unique devrait passer par ces fusion et suppression, au lieu d'une intégration, comme par exemple celle du RSI dans le Régime général, cette refonte organisationnelle peut avoir de lourdes conséquences sur l'exercice professionnel des ADD.

Tout d'abord les CARSAT pourraient perdre des pans importants de leur activité : la prévention des Risques professionnels ainsi que la gestion du Service social spécialisé de l'Assurance maladie.

En effet les CARSAT, en tant qu'échelon déconcentré, et sans Conseil d'administration, de la CNRU, déclinerait les missions de cette dernière, à savoir liquider les pensions et développer une Action sociale.

De ce fait, le lien avec les CPAM et l'Assurance maladie n'existerait plus (suppression des CA)... d'ailleurs, dans le projet de loi, il est avancé que le devenir de l'organisation de la gestion des Risques professionnels sera soumis à réflexion (une étatisation de fait, cf le rapport Lecoq ?) et pour ce qui concerne le Service social, qui travaille actuellement en partie,

environ 25%, pour la Branche Retraite, on peut imaginer aisément, qu'il pourrait être affecté aux CPAM, qui l'hébergent déjà, pour les 75% principaux.

En outre, par transfert des contrats de travail des personnels à la CNRU, on peut là aussi facilement supputer que cette future Caisse nationale pourra aisément redistribuer les missions, pouvant aller à la baisse en termes de responsabilités, ainsi que leur lieu d'exercice, des ADD en priorité (cf toutes les opérations de mutualisation, de fusion ou d'intégration que notre Institution a connu, par exemple des Urssaf ou du RSI).

Alors même que la Cour des comptes considère que, dans le Régime général il y a trop d'ADD (et encore c'était avant l'intégration de nos collègues du RSI !) on peut craindre également que ces restructurations pousseront à la diminution du nombre d'ADD, déjà effective dans les Caisses locales.

Cette disparition des CARSAT, de leur structure, correspond en réalité à une étatisation de la Sécurité sociale, rampante depuis plusieurs années.

Demain ou après-demain, à qui le tour ? Quelle branche ?

Quel devenir pour les ADD ?

Un des grands intérêts de la fonction d'ADD est de pouvoir s'exercer dans des organismes dont la personnalité juridique garantit une certaine autonomie, un certain pouvoir d'initiative, même s'il se restreint, un attachement à ces organismes par un contrat de travail.

Le SNFOCOS est un syndicat qui a l'habitude de négocier, de défendre les intérêts des personnels, de signer des accords positifs pour les ADD, accords dont chaque jour les ADD peuvent percevoir les avantages qu'ils induisent.

Mais si la CNRU se met en place, telle que prévue, c'est le métier même d'ADD qui serait sans nul doute atteint.

C'est pourquoi le SNFOCOS, par-delà sa condamnation ferme du fond de cette réforme, du régime universel, étatisé, à points, se mobilise et soutient toutes les initiatives, dont celles de l'intersyndicale ADD, intersyndicale qu'il a souhaitée !

Agents de direction de la Sécurité sociale, mobilisons-nous !

NOS PARTENAIRES



AG2R LA MONDIALE



SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)



branchez-vous santé

Promouvoir une culture de la prévention santé

Entretien avec David Giovannuzzi, Directeur des accords de branches d'AG2R LA MONDIALE.

À quels enjeux le programme Branchez-vous santé répond-il ?

Il s'agit de passer, à grande échelle, d'une culture du soin à une culture de prévention. L'ampleur inédite du dispositif, qui s'adresse aux 120 branches professionnelles partenaires d'AG2R LA MONDIALE, permettra d'accélérer cette mutation indispensable au service de la santé des salariés. Car ce sont près de 350 000 entreprises et 4 millions de salariés qui sont potentiellement concernés par le programme Branchez-vous santé.

En quoi AG2R LA MONDIALE est-il légitime sur les questions de prévention santé ?

Depuis 10 ans, nous accompagnons les branches que nous couvrons dans la mise en place d'actions de prévention ciblées. Nous avons travaillé pas à pas, en co-construisant notre offre avec les partenaires sociaux, représentants des salariés et des employeurs. L'expérience acquise au fil des années et les enseignements que nous en avons tirés nous ont encouragé à réaliser une synthèse de ces actions innovantes, pour en faire un outil transverse que nous mettons aujourd'hui à la disposition de l'ensemble de nos branches partenaires et des entreprises qui leur sont affiliées. À partir de ce socle commun, chacune pourra concevoir des mesures de prévention personnalisées, adaptées à son activité, ses besoins et ceux de ses salariés. Le programme s'articule autour de 3 axes prioritaires : la prévention bucco-dentaire, l'épuisement professionnel du dirigeant de TPE-PME ainsi que la prise en charge des cancers et la prévention de leur récurrence. Pour chacun de ces axes, nos actions sont menées en collaboration avec un comité experts scientifiques.



Pourquoi ces 3 enjeux de santé ?

Nous avons développé une expertise solide sur ces 3 problématiques, qui répondent à la fois à des besoins universels et spécifiques. Ce sont des domaines où, par ailleurs, il existe de vraies carences en termes de prévention santé. Nous souhaitons donc concentrer nos efforts sur ces 3 sujets afin d'obtenir des résultats tangibles tout en comblant les lacunes existantes. C'est la première marche d'un programme qui devrait s'étoffer d'années en années.

Quels sont les moyens alloués par le Groupe ?

Pour que les entreprises puissent bénéficier du programme à cotisation équivalente, nous le finançons à hauteur de 2 millions d'euros sur 3 ans - grâce à l'implication des commissions sociales nationales et fondations du Groupe -, dans le cadre de notre engagement sociétal. C'est un geste institutionnel fort de la part du Groupe, en totale cohérence avec ses valeurs et ses convictions. Un pilotage paritaire de cette action par nos administrateurs est d'ailleurs la clé du succès présent et futur de cette nouvelle démarche.

<https://www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante>